

# SNTRS



## informations

**Bulletin de liaison du Syndicat  
National des Travailleurs de la  
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 1 A

JEUDI 28 JANVIER 1993

2,00 FRS

## *SPECIAL* *INSERM*

A TOUS LES ADHERENTS

-----  
AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET  
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

Page 2

A PROPOS DES MESURES DURAFOUR...

Pages 3-4

PROCHAINES ELECTIONS A L'INSERM

- . Calendrier prévisionnel des élections aux CSCRI
- . Calendrier prévisionnel des élections au C.A.
- . Calendrier pour le renouvellement du CNAS.

Page 5

Arrêté du 3/12/92 portant agrément d'opérations de  
localisation en province relevant de l'INSERM  
(Journal Officiel du 29/12/92)

Pages 6 à 9

Compte rendu du Conseil d'Administration (9/06/92)

Pages 10 à 15

Session C.A.P. -1993-  
. Composition et calendrier des CAP 93

Page 16

Lettre de Colette NAIZOT adressée aux camarades du  
SNTRS-CGT

**A PROPOS DES MESURES DURAFOUR A L'INSERM**

*Vous avez tous reçu un B.R.S. "Spécial MESURES DURAFOUR" où nous avons publié tous les éléments d'information que nous possédons aussi bien sur les projets pour les catégories B et A que les mesures d'intégration pour les catégories C et D. Pour ces derniers, ce sont les informations émanant de la direction de l'INSERM (Pages 5 à 8 du BRS).*

*Comme précisé dans la déclaration liminaire d'information à tous les personnels ci-après, l'administration, suite à notre revendication, a renvoyé ces mêmes documents à tous les agents concernés.*

*Pour les agents en AJA 1ère et 2ème classe, AGA 1ère et 2ème classe, AJT 1ère classe et AGT 1ère classe, l'intégration se fera selon des règles administratives. L'administration est en train de les mettre en place.*

*Pour les autres AJT et AGT 2ème classe, il est prévu, afin de déterminer les dates d'intégration (2 tranches pour les AGT, 7*

*pour les AJT), une réunion des CAP au mois de mars.*

*L'administration, par simulation informatique, calcule le rappel moyen. Elle proposera à la CAP la date d'intégration pour chacun, donnant un rappel le plus proche de ce rappel moyen.*

*Pour ces catégories, il est prévu une autre session des CAP courant mai-juin pour les promotions. Vous serez certainement sollicités par ces agents.*

*Essayez de les renseigner le mieux possible avec les documents publiés. Si vous avez des difficultés, contactez le syndicat.*

*Il nous paraît important dans cette période difficile d'être au plus proche des préoccupations des agents.*

**DECLARATION LIMINAIRE - CTPC du 18 décembre 1992 -**

Nous tenons à rappeler que la CGT n'a pas signé le protocole d'accord Durafour, et que de même lors du CTPC INSERM du 11 mai, nous avons exprimé notre désaccord et voté contre son application dans les EPST.

Sans les développer, je rappellerai les principaux points négatifs :

- aggravation des discriminations vis-à-vis des administratifs ;
- remise en cause de la relation diplôme-niveau de classification-embauche ;
- ralentissement de la carrière des agents, malgré une revalorisation apparente des points indiciaires ;
- ouverture des concours internes à toute la Fonction Publique.

Dans cette phase d'application, notre souci de défense des agents passe par deux sortes de revendications.

Nous demandons que l'INSERM prenne ses responsabilités en informant tous les agents du changement de statut et des conditions d'intégration dans celui-ci.

De plus, l'application échelonnée des mesures d'intégration aggrave encore les aspects négatifs et porte en germe des éléments de division du personnel.

Nous demandons que les modalités d'intégration s'appliquent au mieux de l'intérêt des agents sans les diviser.

Nos élus en CAP veilleront à ce que les listes proposées soient conformes au principe d'égalité de traitement énoncé.

# PROCHAINES ELECTIONS A L'INSERM

Elections des membres des  
CONSEILS SCIENTIFIQUES CONSULTATIFS REGIONAUX DE  
L'INSERM

## CALENDRIER PREVISIONNEL

15 FEVRIER	Affichage des listes électorales dans les ADR
23 FEVRIER	Clôture des réclamations concernant les listes électorales auprès du bureau des élections du siège
26 FEVRIER	Commission électorale (validation des listes électorales et des réclamations)
3 MARS	Etablissement et diffusion dans les ADR des listes électorales définitives
16 MARS	Date limite de dépôt des candidatures auprès des ADR concernées
22-23 MARS	Commissions électorales de validation des candidatures
25 MARS	Etablissement et envoi du matériel électoral
8 AVRIL	Clôture du scrutin
13 AVRIL	Dépouillement
16 AVRIL	Proclamations des résultats

### ATTENTION !

*Pensez que les listes s'établissent au niveau régional ! La Section Nationale INSERM établira une profession de foi type, mais un document adapté aux problèmes de la région sera beaucoup plus efficace.*

4

Elections des membres du  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSERM

---

CALENDRIER PREVISIONNEL

20 AVRIL	Publication des listes électorales Information des électeurs et appel de candidatures
30 AVRIL	Clôture des réclamations concernant les listes électorales auprès du bureau des élections du siège
7 MAI	Commission électorale (validation des listes électorales et des réclamations)
12 MAI	Etablissement et diffusion des listes électorales définitives
27 MAI	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi
2 JUIN	Commission électorale de validation des candidatures
7 JUIN	Etablissement et envoi du matériel électoral
22 JUIN	Clôture du scrutin
28 JUIN	Dépouillement
30 JUIN	Proclamation des résultats

---

Les élections pour le renouvellement du Comité National d'Action Sociale (CNAS) sont maintenant très proches.

Le Calendrier ci-après vous en précise les différentes étapes :

-Dépot des candidatures	16 Février
-Validation des candidatures	18 Février
-Envoi du matériel électoral	8 Mars
-Clôture du scrutin	30 Mars
-Dépouillement	5 Avril

## MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

### Arrêté du 3 décembre 1992 portant agrément d'opérations de localisation en province relevant de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

NOR: RESY9200516A

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, le ministre du budget, le ministre de la santé et de l'action humanitaire et le ministre de la recherche et de l'espace,

Vu le décret n° 78-409 du 23 mars 1978 instituant une indemnité spéciale de décentralisation ;

Vu le décret n° 80-366 du 21 mai 1980 instituant une allocation à la mobilité des conjoints en faveur de certains agents publics en complément de l'indemnité spéciale de décentralisation prévue par le décret n° 78-409 du 23 mars 1978 ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983, modifié par le décret n° 86-224 du 13 février 1986, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

*Le ministre de la recherche et de l'espace,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de l'administration et du financement de la recherche :

*Le chef de service,*

J.-R. CYTERMANN

*Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur général de l'administration et de la fonction publique :

*Le sous-directeur,*

M.-H. POINSSOT

*Le ministre du budget,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

*Le sous-directeur,*

J. CREYSSEL

*Le ministre de la santé et de l'action humanitaire,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur général de la santé :

*Le sous-directeur,*

L. DESSAINT

### ANNEXE

#### OPÉRATIONS AGRÉÉES AU TITRE DU SCHÉMA PRÉVISIONNEL DE LOCALISATION D'ÉQUIPES DE RECHERCHE 1992-1994 DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE

##### *Alsace*

Centre de biologie moléculaire et de génie génétique, à Illkirch (Strasbourg).

Équipes de neuropharmacologie et immunologie pulmonaire, à Illkirch (Strasbourg).

##### *Aquitaine*

Institut François-Magendie (neurosciences), à Bordeaux.

Équipe de microbiologie et parasitologie moléculaire, à Bordeaux.

##### *Auvergne*

Groupement d'intérêt public de recherche en nutrition humaine, à Clermont-Ferrand.

Équipe de génétique, à Clermont-Ferrand.

##### *Basse-Normandie*

Unité de physiopathologie et pharmacologie du système nerveux central (G.I.P. Cyceron), à Caen.

Équipe sur les cytokines et facteurs de croissance, à Caen.

##### *Bretagne*

Unité de recherche sur l'épilepsie, à Rennes.

Unité d'imagerie biomédicale, à Rennes.

Équipe Fertilité masculine, à Rennes.

Équipe de recherche en santé publique, à Rennes.

Vu le décret n° 92-502 du 11 juin 1992 relatif au complément exceptionnel de localisation en province attribué à l'occasion de certains transferts de service,

Arrêtent :

Art. 1<sup>er</sup>. - L'indemnité spéciale de décentralisation, l'allocation à la mobilité des conjoints et le complément exceptionnel de localisation en province institués respectivement par les décrets du 23 mars 1978, du 21 mai 1980 et du 11 juin 1992 susvisés peuvent être attribués aux personnels titulaires et contractuels de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, mutés ou déplacés en dehors de la région parisienne, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995, pour y rejoindre leur service dans le cadre d'une des opérations de localisation en province dont la liste figure en annexe.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1992.

Unité de recherche en nutrition, à Rennes.

##### *Centre*

Équipe de biologie, à Tours-Nouzilly.

##### *Haute-Normandie*

Équipe en neurosciences, à Rouen.

##### *Languedoc-Roussillon*

Institut de pharmacologie-endocrinologie, à Montpellier.

Unité d'endocrinologie, à Montpellier.

Institut de génétique moléculaire et de génétique humaine, à Montpellier.

Unité de cardiologie, à Montpellier.

Équipe de recherche en physiopathologie de l'inflammation, à Montpellier.

Centre de biologie structurale, à Montpellier.

##### *Lorraine*

Unité de recherche en santé publique, à Nancy.

##### *Midi-Pyrénées*

Unité d'immunologie, à Toulouse (Purpan).

Unités de biologie du site de Rangueil, à Toulouse.

##### *Nord - Pas-de-Calais*

Unités de recherche en biologie du site de l'Institut Pasteur de Lille.

Équipe de recherche en santé publique de Lille.

##### *Pays de la Loire*

Unité de recherche en immunologie, à Nantes.

Unité de recherche en cancérologie, à Nantes.

##### *Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Unités de recherche (immunologie, rétrovirologie, biologie du développement) du site de Luminy, à Marseille.

Unités de neurosciences, à Marseille.

Équipe en immunologie quantitative, à Marseille.

Équipe de recherche en économie de la santé, à Marseille.

Unité de recherche en immunologie cellulaire, à Nice.

Équipe de recherche en dermatologie, à Nice.

##### *Rhône-Alpes*

Département de biologie moléculaire et structurale, à Grenoble.

Équipe d'immunologie, à Grenoble.

Unités de biologie cellulaire, à Grenoble.

Laboratoires de biologie à l'E.N.S. de Lyon.

Laboratoires de neurosciences, à Lyon.

Équipe d'imagerie médicale (C.E.R.M.E.P.), à Lyon.

Unité d'endocrinologie, à Lyon.

Équipes de biologie (cancérologie, biologie du développement), à Lyon-Sud.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 9 juin 1992

A l'ordre du jour de ce conseil :

## I - LES COMPTES FINANCIERS DE L'INSERM ET DU SCPRI

### 1. Pour l'INSERM, trois éléments à retenir :

- **Bonne consommation des crédits :**  
93,30% des crédits ouverts ont été mandatés  
95,85 % des crédits ouverts ont été engagés.

Les crédits reportés représentent 6,2 % de l'ensemble des crédits ouverts (9,2 en 90). Apparaissent toutefois un peu plus de 11 millions de francs de crédits non reportés soit 0,5% de l'ensemble des crédits.

- **Dans les dépenses de 2<sup>ème</sup> section :** un des plus gros postes est celui d'entretien-réparation qui contient, notamment, le paiement des sociétés qui assurent l'entretien des laboratoires.

L'élu du SNTRS, soutenue par le Président du Conseil d'Administration a attiré l'attention du Conseil sur les conséquences de cette sous-traitance :

- risques encourus par les personnes employées – le plus souvent illettrées – et par l'ensemble des autres personnes notamment chargées de l'évacuation des déchets
- problème "moral" : l'argent du contribuable peut servir à autre chose qu'à faire vivre des sociétés qui exploitent cette main-d'oeuvre pas qualifiée
- problème d'hygiène dans les laboratoires mal entretenus (germes etc...)

- **Le fond de roulement** est encore bas : 18 jours. Figurent parmi les restes à recouvrer dans la comptabilité de l'Agent Comptable 30 MF au titre du solde de la subvention du 4<sup>trimestre</sup>...

### 2. Pour le SCPRI :

- la consommation des crédits ouverts s'élève à 92,25% pour les mandatements. Les reports représentent 4,46% du budget 91 (11,45 en 90)
- le fonds de roulement est de 63 jours (136 jours en 1990)

## II - DM1 INSERM ET SCPRI AU BUDGET PRIMITIF 92 :

Cette DM est la plus importante de l'année en montants car elle contient les reports de crédits :

### 1. Pour l'INSERM :

Restes à payer (RAP) sur crédits de titre III  
(personnel et formation permanente) = 1,3 MF

Reports sur crédits de titre IV :

- 4,5 MF pour l'ANRS (élevé)
- 30,8 MF pour l'INSERM dont 23 MF de restes à payer

Un point : il y a à l'INSERM 23 MF d'autorisation de programmes (AP) disponibles non reportées :

15 MF affectés au programme national de recherche sur le génome humain et transférés à d'autres organismes mais 8,3 MF d'AP d'opérations immobilières ouverts en 1986, non affectées à une opération déterminée et non susceptibles d'être couvertes en CP (1).

A propos des reports de crédits sur ressources extérieures, une observation a été de nouveau faite à l'organisme par le représentant du Ministère du budget : essayer de recouvrer ces crédits dans des délais raisonnables afin de les utiliser dans l'année. Ce qui signifie que l'organisme qui doit recourir à des financements extérieurs pour survivre risque d'être pénalisé à cause des délais pris par les pourvoyeurs de fonds à adresser ces fonds !!!

Par ailleurs, il a été réconfirmé que les primes d'intérêt collectif seront versées aux ingénieurs et chercheurs exerçant les fonctions décrites dans l'arrêté d'application.

Après DM1 le budget de l'INSERM s'élève à :

- budget 92 avant DM1 : 2,034 milliards
- montant de la DM1 : 159 millions
- budget 92 après DM1 : 2,193 milliards

### 2. Pour le SCPRI :

Reports de crédits et prélèvement sur fonds de roulement (5 MF) pour poursuivre l'installation du réseau de surveillance TELERAY, l'aménagement de bâtiments afin de réaliser le PC de crise du SCPRI, le renouvellement de détecteurs et matériels des postes de contrôle des véhicules d'intervention et celui d'une partie des systèmes informatiques de saisie des données.

Montant total de la DM : 11,5 MF ce qui porte le budget du SCPRI après DM1 à 66,4 MF.

### III - DEBAT SUR LA POLITIQUE DE LA LOCALISATION ET DEVELOPPEMENT DES SITES A L'INSERM

Le Directeur Général a repris les grandes lignes de ce qu'il a développé dans les régions ou secteurs d'Ile de France en assemblée générale des personnels.

Il a précisé quelque peu la notion d'Institut Fédératif de site qui se dénommera désormais Institut Fédératif en recherche biomédicale et/ou en santé et a parlé d'unités qui pourraient se mettre en réseau sur une base thématique.

4 conditions pour créer un Institut Fédératif :

- volontariat
- diversité d'organisation
- évolutivité
- subsidiarité (valeur ajoutée par rapport au statut quo avec les partenaires)

Le débat n'a pas manqué d'intérêt dans la mesure où les représentants des ministères et notamment du budget ont laissé planer le doute sur le budget 93 : l'organisme n'aura pas forcément les moyens de cette politique de "localisation" qui pourraient être données en fonction de la cession d'actifs. En clair procéder à des transferts est la seule voie qui plaise surtout s'il y a gain sur les immeubles !

Pour les personnels, les mesures d'accompagnement risquent d'être plus qu'aléatoires, puisque n'entrent pas en ligne de compte, pour pouvoir bénéficier d'aides gouvernementales, les déplacements volontaires vers la province.

### IV - GIP CENTRE NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE

Ce GIP a pour objet prioritaire :

- de développer, coordonner et améliorer les activités d'observation et de surveillance épidémiologique de l'État de santé de la population ;
- de mettre en place une capacité d'appui à l'intervention sur le terrain, à la demande des autorités concernées, notamment l'investigation épidémiologique en situation d'urgence ;
- de favoriser et de coordonner le développement d'outils d'analyse du système sanitaire, notamment hospitalier ;
- d'utiliser les outils d'enseignement, de recherche, d'information et de coopération internationale dans les domaines d'activités couverts et de favoriser les interfaces entre les structures d'action en santé et les institutions d'enseignement et de recherche en santé publique.

Son siège est fixé à l'hôpital national de St Maurice. Il pourrait – et c'est la 1ère fois – avoir du personnel propre, recruté sur CDD pour le temps de sa durée (6 ans renouvelables).

Le Directeur Général de l'INSERM a demandé une révision de son appellation car ainsi dénommé il "télescope" trop l'INSERM. Il demande également une reformulation de certains articles.

L'élu du SNTRS a demandé dans quelle instance seraient représentés les personnels, puisque pour la première fois il y a du personnel propre. Face au vide prévu en la matière, elle a demandé que soit prévue dans le texte constitutif des GIP la création de conseils de services (proposition acceptée).

### **Prochaine réunion le 1er juillet**

Conseil d'administration exceptionnel sur :

- création GIP Agence Française du Sang
- création GIP Nutrition humaine (Clermont-Ferrand)

# Session C.A.P. -1993-

INSERM  
DEST-SGAP

TABLEAU DES POSSIBILITES D'AVANCEMENTS DE GRADE AU CHOIX

ANNEE 1993

CORPS ET GRADE D'ACCES	NOMBRE DE POSSIBILITES
Ingénieur de recherche de 1ère classe	8
Ingénieur d'études de 1ère classe	7
Technicien de la recherche de 1ère classe	1
Technicien de la recherche de 2ème classe	19
Attaché d'administration de la recherche de 1ère classe	1
Secrétaire d'administration de la recherche de 1ère classe	1
Secrétaire d'administration de la recherche de 2ème classe	21

NB - La situation des agents de catégorie "C" sera examinée lorsqu'aura été réalisée leur intégration dans le cadre du protocole d'accord du 9 Février 1990 dit "Protocole Durafour" sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques.

INSERM  
DEST-SGAP

TABLEAU DES POSSIBILITES  
DE REDUCTIONS D'ANCIENNETE D'ECHELON

ANNEE 1993

CORPS ET GRADE D'ACCES	NOMBRE DE POSSIBILITES
Ingénieur de recherche hors classe	1
Ingénieur de recherche de 1ère classe	9
Ingénieur de recherche de 2ème classe	24
Ingénieur d'études de 1ère classe	13
Ingénieur d'études de 2ème classe	65
Assistant-ingénieur	35
Technicien de la recherche de 1ère classe	20
Technicien de la recherche de 2ème classe	23
Technicien de la recherche de 3ème classe	53
Attaché principal d'administration de la recherche	1
Attaché d'administration de la recherche de 1ère classe	1
Attaché d'administration de la recherche de 2ème classe	5
Secrétaire d'administration de la recherche de 1ère classe	7
Secrétaire d'administration de la recherche de 2ème classe	12
Secrétaire d'administration de la recherche de 3ème classe	31

NB - La situation des agents de catégories "C" sera examinée lorsqu'aura été réalisée leur intégration dans le cadre du protocole d'accord du 9 Février 1990 dit "Protocole Durafour" sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques.

INSERM  
DEST-SGAP

TABLEAU DES POSSIBILITES DE CHANGEMENTS DE CORPS  
AU CHOIX

ANNEE 1993

CORPS D'ACCES	NOMBRE DE POSSIBILITES
Ingénieur de recherche	4
Assistant-ingénieur	1
Attaché d'administration de la recherche	2

NB - La situation des agents de catégorie "C" ayant vocation à un changement de corps sera examinée lorsqu'aura été réalisée leur intégration dans le cadre du protocole d'accord du 9 Février 1990 dit "Protocole Durafour" sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques.

INSERM  
DEST-SGAP

CALENDRIER DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES  
1ère SESSION DE 1993

ORDRE DU JOUR ADMINISTRATION COMPOSITION DES CAP PERSONNEL

Avancements accélérés des AAR P M. THOMAS  
M. DORE Mme HERMAND  
Mme CHEMLA

Avancements accélérés  
des AAR 1 M. THOMAS  
Mme CARIOU Mme HERMAND  
Mme NIJEAN

Accès au choix dans le corps des AAR M. THOMAS  
Mme CARIOU Mme HERMAND  
M. VIVIERS  
Mme BLANC  
Mme BOURGINE  
Mme DONNET-KAMEL  
M. BALNY

Promotion au choix en 1ère classe M. THOMAS  
Mme DONNET-KAMEL M. VIVIERS  
Mme BLANC  
Mme BOURGINE  
M. BALNY

Avancements accélérés  
des A I M. THOMAS  
M. BRUN Mme LAREAL  
Mme DAVIAUD

Accès au choix dans le corps des A I

Fin de stage de Anne-Robert  
KARPELES - U.21

**ATTACHES  
D'ADMINISTRATION**

Lundi 08.02.1993  
09h.15 - 12h.45  
salle 140 - 10e étage

**ASSISTANTS  
INGENIEURS**

Lundi 08.02.1993  
14h.15 - 17h.45  
salle 140 - 10e étage

## TECHNICIENS

Mardi 09.02.1993  
09h.15 - 12h.45  
salle 133 - 10e étage

Avancements accélérés  
des T 1

M. THOMAS  
Mme BANKIR  
Mme CARIOU  
M. DORE

M. SALAZAR  
Mme HERNO  
Mme BACHIMONT  
Mme KOROBAEFF

Promotion au choix en 1ère classe

M. THOMAS  
Mme BANKIR  
M. FRANCAL  
Mme LACRONIQUE

M. SALAZAR  
Mme HERNO  
Mme VIVIER et/ou M. HOELTZEL  
M. HOTTON

Avancements accélérés  
des T 2

Promotions au choix en 2ème classe

M. THOMAS  
M. FRANCAL  
Mme DERIAUD  
M. PIPY

Mme VIVIER  
M. HOTTON

Avancements accélérés des T 3

Mme CHAUVIN et/ou Mme BARBAT  
Mme BEZARD et/ou Mme MORTUAIRE

Fin de stage de Nicaise COMMIN - U. 55

## SECRETAIRES D'ADMINISTRATION

Mardi 09.02.1993  
14h.15 - 17h.45  
salle 133 - 10e étage

Avancements accélérés des SAR 1

M. THOMAS  
Mme LACRONIQUE  
Mme CHARTIER  
Mme DONNET-KAMEL

Mme PELLERIN  
Mme ROSSILLON  
Mme NOLAIS  
Mme MICHAUT

Promotion au choix en 1ère classe

M. THOMAS  
Mme LACRONIQUE  
Mme FOUCHY  
Mme LAFONT

Mme PELLERIN  
Mme ROSSILLON  
Mme KLEINBAUER  
Mme GRELIER

Avancements accélérés des SAR 2

Promotions au choix en 2ème classe

M. THOMAS  
Mme LAFONT  
Mme BOUVIALA  
Mme SCHATZ

Mme KLEINBAUER  
Mme GRELIER  
Mme VISUS  
Mme SOULIER et/ou Mme RAZE

Avancements accélérés des SAR 3

**INGENIEURS DE RECHERCHE**

Mercredi 10.02.1993  
09h.15 - 17h.45  
salle 133 - 10e étage

Avancements accélérés  
des IR H

M. THOMAS

M. CRENNER

Avancements accélérés des IR 1

M. THOMAS  
M. DORE  
Mime ARDAILLOU

M. CRENNER  
M. VANDAELE  
Mime SPIRA

Accès au choix dans le corps des IR

M. THOMAS  
M. DORE  
Mime ARDAILLOU  
M. LE MINOR  
M. MAHIEU

M. CRENNER  
M. WILLEPUT  
Mime SPIRA  
Mime BERNARD  
Mime BOURGEOIS

Promotions au choix en 1ère classe

M. THOMAS  
M. DORE  
M. LE MINOR  
M. MAHIEU

M. WILLEPUT  
Mime SPIRA  
Mime BERNARD  
Mime BOURGEOIS et/ou M. HENZEL

Avancements accélérés des IR 2

**INGENIEURS D'ETUDES**

Jeudi 11.02.1993  
09h.15 - 12h.45  
salle 133 - 10e étage

Avancements accélérés  
des IE 1

M. THOMAS  
Mime VAYSSE  
Mime LAFONT  
Mime CATU

M. MERME  
Mime CHEVALIER A.  
Mime BRUN  
Mime RICHET

Promotions au choix en 1ère classe

M. THOMAS  
Mime VAYSSE  
Mime DONNET-KAMEL  
M. GIRMA

M. MERME  
Mime CHEVALIER A.  
Mime SOULIE et/ou M. CARRIER  
Mime CREMER et/ou Mime BOULTE

Avancements accélérés  
des IE 2

Après le départ à la retraite de notre camarade Colette NAIZOT, nous avons reçu cette lettre que nous vous communiquons.

A tous les camarades du SNTRS-CGT

Chers Collègues,

Prévu à ma retraite prochainement, je voudrais d'abord remercier très sincèrement tout ceux qui m'ont manifesté leur amitié à l'occasion de mon départ.

Je voudrais aussi m'excuser auprès de ceux qui je n'ai pu joindre de ne pas avoir eu le temps de prendre congé d'eux.

Enfin, je tiens à dire toute mon amitié à tous les camarades de l'INSERN et du CNRS qui j'ai eu connus au cours des années passées.

C'est le SNTRS qui m'a appris ce que sont la réflexion collective, l'action syndicale, --- sans oublier une amitié constante -

J'essaierai de garder des relations suivies avec le Bureau INSERN auquel je suis très attaché et dont souhaite à tous beaucoup d'énergie pour continuer à faire vivre notre syndicat, le seul valable pour nous dans la CGT, le SNTRS-CGT.

Bonne nuit 1993 et toute les amitiés

C. Naizot